

LES FORMATIONS 2024

Programme du 1er semestre

66

Pyrénées-Orientales

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Le CAUE 66 vous présente dans ce catalogue l'ensemble des formations retenues pour le premier semestre de cette année 2024.

À la suite de sa certification Qualiopi, le CAUE 66 est engagé dans sa démarche d'amélioration de la qualité et propose des formations élaborées sur mesure en fonction des enjeux et demandes remontées par les équipes sur le terrain.

L'ambition du CAUE 66, avec ce catalogue 2024 est de donner à tout moment la possibilité aux élus, aux représentants de la maîtrise d'ouvrage publique et privée et aux professionnels des collectivités, de se former afin de favoriser la montée en compétence collective des acteurs de l'aménagement, en cohérence avec les enjeux du territoire.

Le CAUE 66 élargit également sa communauté d'intervenants et d'experts afin de diversifier les compétences et les approches.

Au-delà de ces nouveautés, le catalogue 2024 reprend également des thématiques de formation fortement demandées chaque année mais avec un contenu à chaque fois actualisé et retravaillé selon le renouvellement des intervenants et les contextes d'intervention.

Ce programme de formations semestriel est enrichi régulièrement par une offre complémentaire en fonction de l'actualité. Il permet ainsi de mieux appréhender les problématiques complexes liées à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement.

Vous retrouverez donc dans ces pages, l'ensemble des sujets classés par thématiques sur lequel l'organisme de formation CAUE 66 peut vous accompagner.

Une de nos formations vous intéresse en intra ?

Le CAUE 66 peut aussi accompagner la collectivité dans la mise en place d'une formation personnalisée sur site au profit de ses élus et agents.

Le CAUE 66 met son professionnalisme à votre disposition pour vous accompagner dans votre développement.

Bonne formation.

Marie-Pierre Sadourny
Présidente du CAUE 66



Marie-Pierre SADOURNY

Présidente du CAUE 66,
Vice-Présidente du Conseil
Départemental
en charge de l'éducation et de la
jeunesse
Vice-Présidente de l'Union Régionale
« Les CAUE d'Occitanie »
Maire adjointe d'Ortaffa
Conseillère Communauté de
Communes Albères Côte Vermeille
Illibéris

LA FORMATION AU CAUE

Le CAUE 66 est un organisme de formation enregistré sous le n° 76660276666. Depuis le 14 décembre 2023, le CAUE est certifié Qualiopi, conformément au Référentiel National Qualité (Art. L. 6316-1 du Code du travail) pour la réalisation d'actions de formation.

PUBLICS

Élus et agents des collectivités, acteurs professionnels, acteurs de la maîtrise d'ouvrage

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne uniquement via le site internet du CAUE : <https://caue66.fr/programme-des-formations>

PARTICIPATION

Les droits d'inscription sont forfaitaires. Ils couvrent les frais pédagogiques, le dossier pédagogique, et les éventuels frais de transport, d'hébergement et de repas s'ils sont précisés au programme de formation.

À réception de la pré-inscription et du règlement, le CAUE validera l'inscription par l'envoi de la convention de formation.

Chaque pré-inscription, si elle est confirmée, fait l'objet d'une convention individuelle de formation et d'une convocation accompagnée du programme de formation détaillé.

Attestation de présence, copie de la feuille d'émargement et facture acquittée sont adressées en fin de formation. Toute annulation parvenue moins de 7 jours calendaires avant la formation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

ACCESSIBILITÉ AU CAUE

Il est possible de rejoindre le CAUE à pied, vélo, bus (arrêts : Catalogne (Point Chaud); Catalogne (Brasserie) Poste; Quai Nobel ou Pyrénées), train ou voiture (parkings à proximité : Arago et Saint-Martin)

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les locaux du CAUE sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription. Nous ferons en sorte de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Référent handicap

Pascale Miralles

au 04 68 34 12 37

ou par mail : administration@caue66.fr

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

NOTRE ÉQUIPE POUR VOUS ACCOMPAGNER



Katja DEIRMENDJIAN
Conseillère architecte
Formatrice



Marie-Ange PALACIN
Responsable
formations



Pascale MIRALLES
Référente handicap



Corinne CHOZNACKI
Responsable des
ressources documentaires



Clara ROUZOT
Conseillère architecte
Formatrice



Florian FAUCHEUX
Conseiller architecte
Formateur



Caroline CERQUEIRA
Conseillère paysagiste
Formatrice

SOMMAIRE

ARCHITECTURE

- **LES ENDUITS À LA CHAUX** P **6**
- **BADIGEONS DE CHAUX NATURELLE** P **8**

URBANISME

- **COMPRENDRE LES ENJEUX DE TRANSFORMATION DE NOTRE TERRITOIRE** P **10**
- **LES ENTRÉES DE VILLE COMME ENTITÉS URBAINES** P **12**

PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

- **VÉGÉTALISER L'ESPACE PUBLIC DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE** P **14**

Réf : 2024/02

FORMATION EN PRÉSENTIEL

LES ENDUITS À LA CHAUX

DATES ET LIEU

Mardi 16 & mercredi 17 avril 2024
à **Bompas**

Salle des émergences, Allée P. Pams

PUBLICS

Artisans, architectes, professionnels du bâtiment en exercice ou en reconversion

PARTICIPATION DEMANDÉE

350 € nets / 1 jour

700 € nets / 2 jours

(repas non compris)

non assujettis à la TVA

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/formation-2024-02-enduits-chaux>



CONTEXTE

Les enduits à la chaux sont la base de notre patrimoine vernaculaire. Territoire traditionnellement pauvre en pierre de taille, les enduits à la chaux ont été utilisés pour reproduire l'architecture savante. Les enduits à la chaux ont d'une part des qualités techniques : ils permettent la protection des maçonneries contre les aléas climatiques, servent de couche isolante. Et d'autre part des qualités esthétiques : grâce à leur pigmentation ils ont contribué à l'image de notre territoire. Cependant, depuis plusieurs décennies, les enduits à la chaux ont été remplacés par des enduits au ciment, notamment pour des raisons économiques. Nous nous rendons compte aujourd'hui des désordres majeurs (dégradation des maçonneries, humidité, etc.) causés par ces rénovations. L'enduit à la chaux, par ses propriétés : faible résistance, porosité, est le procédé idéal pour les travaux de réhabilitation, d'entretien et de restauration du bâti ancien.

OBJECTIFS

- ◇ Connaître les usages et pratiques de la chaux pour le bâti ancien
- ◇ Connaître l'utilité et le dosage de chaque ingrédient dans les mortiers et enduits en fonction du contexte
- ◇ Développer un argumentaire en faveur de l'usage de la chaux

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ◇ Maîtriser et reconnaître les pathologies du bâti ancien
- ◇ Maîtriser les savoir-faire traditionnels
- ◇ Pratiquer les différentes techniques d'enduit et de badigeon sur support

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Clara ROUZOT : Architecte, responsable du Pôle culture, patrimoine et grand paysage, coordinatrice des actions de sensibilisation scolaire

INTERVENANTS

Frédéric FAUCHER : Responsable du Pôle formations de l'entreprise Saint-Astier

Ludivine RICHEL : Responsable technique, chargée de prescription, Saint-Astier

Caroline MARLOT : DRAC Occitanie, Cheffe de l'UDAP, Architecte des Bâtiments de France

Noëly URSO-MEGIMBIR : DRAC Occitanie, Adjointe Cheffe de l'UDAP, Architecte des Bâtiments de France

MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et mises en situation pratique

PRÉ-REQUIS

Expérience dans le bâtiment

HORAIRES ET DURÉE

2 jours / 9h-12h30 14h-17h30 / 14 heures

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En fin de formation, évaluation écrite (quiz) et évaluation pratique + auto-évaluation

EFFECTIFS

Journée 1 théorique : 20 stagiaires maximum
(La priorité sera donnée aux artisans)

Journée 2 pratique : 12 stagiaires maximum

(en dessous de 7 stagiaires inscrits, la formation sera annulée et reportée à une date ultérieure)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Lundi 18 mars 2024

CONTACT

Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE :

www.caue66.fr

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Référent handicap : Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

PROGRAMME

♦ JOURNÉE 1 : Théorique

- Quelles sont les caractéristiques du bâti ancien ?
- Quelles sont les pathologies du bâti ancien ?
- Quels sont les usages de la chaux ?
- Quelles compositions à base de chaux en fonction des pratiques et des lieux ?
- Quel argumentaire en faveur de l'usage de la chaux ?

♦ JOURNÉE 2 : Pratique

Réaliser des enduits 3 couches :

- gobetis,
- corps d'enduit,
- badigeon

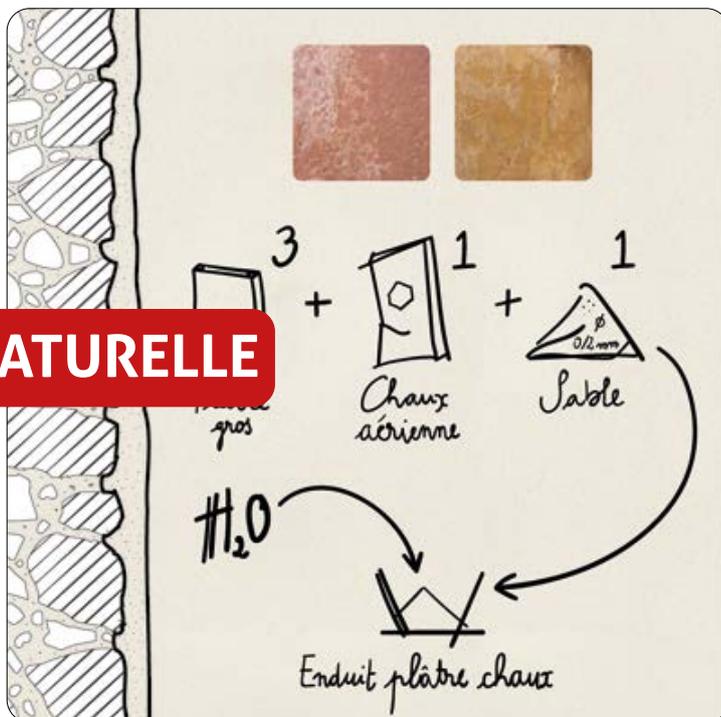
📞 Pour tout renseignement sur le programme, contacter Clara ROUZOT

☎ 04 68 34 25 25 ✉ clara.rouzot@caue66.fr

Réf : 2024/03

FORMATION EN PRÉSENTIEL

BADIGEONS DE CHAUX NATURELLE



DATES ET LIEU

Mardi 14 & mercredi 15 mai 2024
à **Bompas**

Salle des émergences, Allée P. Pams

PUBLICS

Artisans, architectes, professionnels du bâtiment en exercice ou en reconversion

PARTICIPATION DEMANDÉE

350 € nets / 1 jour

700 € nets / 2 jours

(repas non compris)

non assujettis à la TVA

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/formation-2024-03-badigeons-chaux-naturelle>

CONTEXTE

Les badigeons de chaux naturelle sont l'essence de notre patrimoine vernaculaire. Territoire traditionnellement pauvre en pierre de taille, les enduits à la chaux recouverts de badigeons ont été utilisés pour reproduire l'architecture savante. Les badigeons ont d'une part des qualités techniques : ils permettent notamment la protection des enduits. Et d'autre part, des qualités esthétiques : grâce à leur pigmentation, ils ont contribué à l'image de notre territoire. Cependant, depuis plusieurs décennies, les enduits à la chaux et badigeons ont été remplacés par des enduits monocouche, notamment pour des raisons économiques. Nous nous rendons compte aujourd'hui des désordres majeurs (dégradation des maçonneries, humidité, etc.) causés par ces rénovations. Imposée par un certain nombre de documents d'urbanisme, la réappropriation de ce savoir-faire traditionnel est indispensable.

OBJECTIFS

- ◇ Retrouver une compétence «badigeon de chaux naturelle» dans le département
- ◇ Connaître l'utilité de la chaux et des badigeons pour le bâti ancien
- ◇ Maîtriser les bases de l'esthétique du bâti traditionnel

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ◇ Savoir travailler les nuances
- ◇ Comprendre l'importance du matériel
- ◇ Pratiquer les badigeons
- ◇ Savoir comment éclaircir et foncer les teintes

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Clara ROUZOT : Architecte, responsable du pôle culture, patrimoine et grand paysage, coordinatrice des actions de sensibilisation

INTERVENANTS

Frédéric FAUCHER : Responsable du Pôle formations de l'entreprise Saint-Astier

Ludivine RICHEL : Responsable technique, chargée de prescription, Saint-Astier

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Lundi 15 avril 2024

CONTACT

Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE :

www.caue66.fr

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Référent handicap : Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

📞 Pour tout renseignement sur le programme, contacter
Clara ROUZOT

☎ 04 68 34 25 25 ✉ clara.rouzot@caue66.fr

MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et mises en situation pratique

PRÉ-REQUIS

Expérience dans le bâtiment, avoir, de préférence, une expérience sur les enduits à la chaux ou suivi une formation «enduits à la chaux»

HORAIRES ET DURÉE

2 jours / 9h-12h30 14h-17h30 / 14 heures

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En fin de formation, évaluation écrite (quiz) et évaluation pratique + auto-évaluation

EFFECTIFS

12 stagiaires maximum

La priorité sera donnée aux artisans

(en dessous de 7 stagiaires inscrits, la formation sera annulée et reportée à une date ultérieure)

PROGRAMME

♦ JOURNÉE 1 : Théorique

- Quelles sont les couleurs du bâti ancien dans les Pyrénées-Orientales ?
- Quelle réglementation est associée aux couleurs des façades ?
- Identifier les supports et le matériel
- Identifier les couleurs des pigments minéraux, préparer le nuancier
- Pratique des badigeons à partir d'échantillonnages et travail des nuances

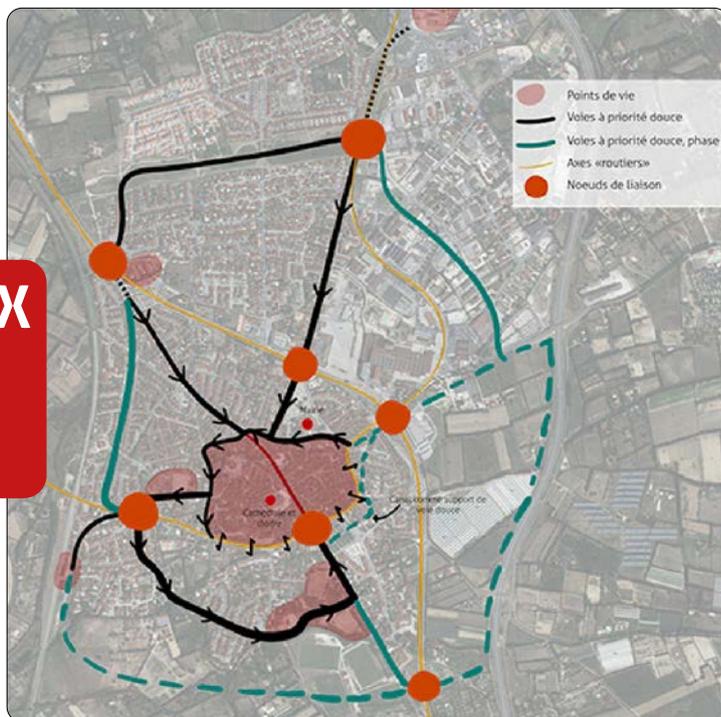
♦ JOURNÉE 2 : Pratique

- Continuation des mises en oeuvre
- Pratiquer les éclaircissements et éventuellement l'assombrissement de teintes à partir de la préparation originale

Réf : 2024/01

FORMATION EN PRÉSENTIEL

COMPRENDRE LES ENJEUX DE TRANSFORMATION DE NOTRE TERRITOIRE



DATES ET LIEU

Mardi 9 avril 2024
à **Perpignan**

Conseil Départemental
Site Christian Bourquin
Salle Canigou
30 rue Pierre Bretonneau

PUBLICS

Élus, agents des collectivités en charge de l'aménagement et acteurs de l'aménagement

PARTICIPATION DEMANDÉE

350 €

La journée (repas non compris)
non assujettis à la TVA

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/formation-2024-01-comprendre-enjeux-transformation-territoire-session2>

CONTEXTE

Face à la nécessité d'engager le dialogue sur les enjeux urbains et d'identifier collectivement les transitions à mener, une réflexion globale est nécessaire. Sortir des visions en silos permettra de mieux appréhender les effets systémiques de la fabrique urbaine. Il est actuellement nécessaire mais aussi urgent de sensibiliser le plus grand nombre à ses impacts, mais aussi de réfléchir à comment rendre nos villes et villages désirables.

Pour agir, il faut comprendre. Le projet urbain doit se faire grâce à des outils neutres et objectifs présentés lors de la formation dans leur rôle et leurs missions.

Il est nécessaire de mobiliser l'intelligence collective pour sensibiliser aux adaptations nécessaires face au changement climatique en reliant les liens de cause à effets et intégrant les enjeux dans leur globalité.

OBJECTIFS

- ◇ Mobiliser l'intelligence collective pour co-construire le projet urbain
- ◇ Renforcer la réflexion du projet de manière globale
- ◇ Concevoir des stratégies d'aménagement multifactorielles
- ◇ Développer une collaboration efficace avec son CAUE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Clara ROUZOT : Architecte, responsable du Pôle culture, patrimoine et grand paysage, coordinatrice des actions de sensibilisation scolaire

Florian FAUCHEUX : Architecte, responsable du Pôle conseils aux particuliers, coordinateur en charge des actions de rénovation énergétique

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Lundi 11 mars 2024

CONTACT

Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE :

www.caue66.fr

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Référent handicap : Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

📞 Pour tout renseignement sur le programme, contacter Florian FAUCHEUX ou Clara ROUZOT

☎ 04 68 34 12 37 ✉ contact@caue66.fr

MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

◇ Exposés

◇ « Serious game »

◇ Étude de cas pratique

◇ Échanges

PRÉ-REQUIS

Aucun

HORAIRES ET DURÉE

9h-12h/13h30-17h30 (7 heures)

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En fin de formation, évaluation écrite d'atteinte des objectifs (quiz) + auto-évaluation

EFFECTIFS

16 stagiaires maximum

(en dessous de 6 stagiaires inscrits, la formation sera annulée et reportée à une date ultérieure)

PROGRAMME

Matinée

Présentation et réalisation de la fresque de la ville - Serious game réalisé par l'agence d'urbanisme Dixit.net

Apport de contenu théorique sur les grands enjeux que sont les mobilités, les espaces publics et la densité.

Après-midi

Présentation du CAUE, ses missions et limites.

Démonstration d'une collaboration efficace entre une collectivité et le CAUE.

Étude de cas : Formulation d'une réponse applicable à une commune du département face aux enjeux soulevés dans la fresque de la ville et grâce aux éléments théoriques présentés.

Réf : 2024/05

FORMATION EN PRÉSENTIEL

LES ENTRÉES DE VILLE COMME ENTITÉS URBAINES

ou la reconquête des franges urbaines



DATES ET LIEU

Jeudi 20 juin 2024

à **Perpignan**

CAUE 66

11 rue du Bastion Saint-François

CONTEXTE

Souvent délaissées, les entrées de ville sont pourtant « la vitrine » des communes, et doivent inviter les visiteurs à entrer. Au-delà des entrées de ville délaissées, on constate parfois un affichage publicitaire anarchique, créant une forte pollution visuelle. Celle-ci gâche souvent les perspectives d'entrée dans les communes. Comment gérer juridiquement ces publicités ?

Pour mémoire, à partir du 1er janvier 2024, les maires seront compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, que la commune soit ou non couverte par un règlement local de publicité (RLP). D'autre part, les alignements d'arbres, patrimoine historique et culturel qui accompagnaient autrefois le visiteur jusqu'aux communes, sont menacés, ils permettaient également d'intensifier la perspective. Les entrées de ville doivent être considérées comme une entité urbaine, au même titre que le centre historique, la zone résidentielle, la zone d'activité commerciale ou encore la zone industrielle. Elles font la liaison entre le Paysage et l'Urbanisme.

PUBLICS

Élus, agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'environnement

PARTICIPATION DEMANDÉE

350 € nets

Frais pédagogiques (repas non compris) non assujettis à la TVA

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/formation-2024-05-les-entrees-de-ville>

OBJECTIFS

- ◇ Gérer juridiquement l'impact visuel et environnemental d'éléments «polluants» afin d'améliorer la qualité des entrées de ville et de protéger les espaces hors agglomération.
- ◇ Intégrer les contraintes réglementaires du site et ses multiples richesses pour aborder un projet d'entrée de ville.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ◇ Utiliser les outils juridiques pour agir sur la qualité des entrées de ville
- ◇ Intégrer le concept de vitrine (identité) dans la mise en valeur des entrées de ville
- ◇ Penser l'entrée de ville comme l'interaction du paysage végétal et l'urbanisme

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Katja DEIRMENDJIAN : Architecte, responsable du Pôle qualité environnementale, coordinatrice en charge des actions bioclimatiques

INTERVENANTS

Camille MANYA, Avocate spécialisée en droit public
Chloé PION RICCIO, Avocate spécialisée en droit public
Brigitte VILLAEYS, Paysagiste

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

mardi 21 mai 2024

CONTACT

Pascale MIRALLES
☎ 04 68 34 12 37
✉ administration@caue66.fr

INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE :
www.caue66.fr

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.
Référént handicap : Pascale MIRALLES
☎ 04 68 34 12 37
✉ administration@caue66.fr

☎ Pour tout renseignement sur le programme, contacter Katja DEIRMENDJIAN
☎ 04 68 34 25 26 ✉ katja.deirmendjian@caue66.fr

MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, étude de cas, atelier participatif

PRÉ-REQUIS

Aucun

HORAIRES ET DURÉE

1 journée / 9h-12h30 14h-17h30 / 7 heures

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM d'évaluation et questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation

EFFECTIFS

15 stagiaires au maximum
(en dessous de 6 stagiaires inscrits, la formation sera annulée et reportée à une date ultérieure)

PROGRAMME

MATIN

- ◊ **Présentation générale et sommaire du cadre juridique et réglementaire** encadrant l'aménagement des entrées de ville.
- ◊ **Aspects juridiques et environnementaux des entrées de ville**
 - *Notion juridique*
 - Infrastructure routière
 - Urbanisation
 - Enseignes publicitaires (institutionnelles et commerciales)
 - *Droit de l'affichage et droit de l'environnement*
 - Lois et règlements applicables (RLP, SRU, PLU)
 - Impact environnemental et risques juridiques
 - Responsabilités et obligations des collectivités locales
 - *Les recours*
 - Responsabilités et obligations des collectivités locales
 - Modes d'action

APRÈS-MIDI

- ◊ **Comment aborder un projet d'entrée de ville**
 - *Etude de cas : Exemple de l'entrée de ville de la Commune de Limoux*
 - *Atelier participatif : Comment aborder un projet d'entrée de ville (Commune de Sauvian)*
 - Appropriation de l'entrée de ville comme vitrine et identité de la commune et comme espace de transition entre le paysage végétal et l'urbanisme
 - Assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels aux abords de la commune
 - Les lignes directrices générales et spécifiques applicables aux entrées de ville

Conclusion

- ◊ **Evocation de l'appel à projet «action coeur de ville 2»**

Réf : 2024/04

FORMATION EN PRÉSENTIEL

VÉGÉTALISER L'ESPACE PUBLIC DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

s'adapter face au manque d'eau et
aux fortes chaleurs



DATES ET LIEU

16 mai 2024
à **Perpignan**

CAUE 66

11 rue du Bastion Saint-François

PUBLICS

Élus, agents des collectivités en charge de l'aménagement, des espaces verts, acteurs professionnels de l'aménagement (paysagistes et paysagistes concepteurs)

PARTICIPATION DEMANDÉE

350 €

La journée (repas non compris)
non assujettis à la TVA

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/formation-2024-04-vegetaliser-espace-public-contexte-changement-climatique>

CONTEXTE

Face aux épisodes accrus de sécheresse en période estivale qui se multiplient et s'intensifient chaque année, les acteurs de l'aménagement du territoire sont aujourd'hui confrontés à des défis préoccupants. L'urgence climatique actuelle impose des restrictions d'eau, ce qui complexifie la réalisation de projets de plantation. Le végétal est pourtant un allié incontournable de l'espace public pour faire face aux îlots de chaleur et à la biodiversité menacée : régulation thermique, préservation du cycle de l'eau, amélioration du cadre de vie, etc. L'eau est une ressource vitale et précieuse que le végétal peut contribuer à préserver, à condition d'utiliser les essences et les techniques de plantation adaptées. Il est donc nécessaire de réfléchir à des solutions durables pour végétaliser nos espaces publics et reconstituer un cycle naturel vertueux.

OBJECTIFS

- ◇ Identifier les étapes nécessaires à la mise en place d'un projet de végétalisation dans l'espace public
- ◇ Connaître les végétaux les plus adaptés à la sécheresse et aux différents contextes de l'espace public
- ◇ Comprendre les principales techniques de plantation et d'entretien d'un végétal dans un lieu public (cas particulier des arbres)

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Initier et/ou encourager des pratiques durables de plantation, de paillage et d'arrosage sur des espaces publics
- Choisir des alternatives aux revêtements de sol imperméables pour pérenniser les plantations
- Entreprendre un projet de végétalisation dans son ensemble en mobilisant les ressources et acteurs nécessaires

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Caroline CERQUEIRA : Ingénieure en paysage

INTERVENANT

Marie-Adèle Guilpain : paysagiste concepteur

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

16 avril 2024

CONTACT

Pascale MIRALLES
☎ 04 68 34 12 37
✉ administration@caue66.fr

INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE :
www.caue66.fr

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Référent handicap : Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37
✉ administration@caue66.fr

☎ Pour tout renseignement sur le programme, contactez Caroline CERQUEIRA
☎ 04 68 34 95 06 ✉ caroline.cerqueira@caue66.fr

MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Ateliers participatifs et échanges
- Études de cas pratique en groupe
- Fiches techniques remises en séance

PRÉ-REQUIS

Aucun

HORAIRES ET DURÉE

1 journée / 9h-12h30 14h-17h30 / 7 heures

EFFECTIF

12 stagiaires maximum

(En dessous de 6 stagiaires inscrits, la formation sera annulée et reportée à une date ultérieure)

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz d'évaluation et questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation

PROGRAMME

◇ Matinée : cadre théorique

- Comprendre l'importance du végétal et de la désimperméabilisation des sols
- Connaître la réglementation en vigueur liée aux usages de l'eau dans l'espace public
- Déterminer les étapes à suivre pour concevoir un projet de végétalisation du diagnostic initial à sa réalisation

◇ Après-midi : développement technique et études de cas

- Connaître les matériaux alternatifs à l'enrobé ainsi que leurs usages
- Utiliser une palette végétale adaptée au contexte actuel (arbres, arbustes, plantes vivaces, plantes grimpantes, plantes couvre-sols)
- Ateliers de réflexion par groupe sur des projets de végétalisation dans l'espace public : déterminer les questions à se poser en amont du projet, et identifier le végétal à planter (cas particulier des arbres) ainsi que les techniques à utiliser

QUI SOMMES-NOUS ?

QU'EST-CE QU'UN CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - CAUE - est un organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous.

Le CAUE a un statut associatif et assure une mission de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers et a pour but de promouvoir et de sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Créés à l'initiative des Conseils Généraux, les CAUE sont présidés par un élu. La gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration où sont représentés les élus, les services de l'État, les organisations professionnelles, les associations et les personnes qualifiées.

Son Assemblée Générale regroupe l'ensemble des communes, communautés de communes, organisations professionnelles, organismes départementaux et consulaires, associations,...

Le CAUE est investi d'une mission de service public, dans un cadre et un esprit associatif qui excluent toute maîtrise d'œuvre.

Ses statuts sont définis par décret.

Ce que dit la loi :



LES FONDEMENTS DU CAUE

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Cet extrait de la loi n° 77-2 - Article 1 du 3 janvier 1977 sur l'architecture plante le décor de la genèse des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Ce que dit la loi :



« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

extrait de l'article 7 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

QUI EN EST À L'INITIATIVE ?

Le CAUE 66 a été créé à l'initiative du Conseil Général, dans le cadre de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le 15 septembre 1979, date à laquelle l'Assemblée Générale constitutive a adopté les statuts de l'association.

QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale :

- en les adaptant au contexte local
- en intervenant auprès des élus, des maîtres d'ouvrage publics et privés et des professionnels pour que tout projet d'aménagement et de construction fasse l'objet d'une démarche de qualité
- en favorisant la participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie.

Le CAUE 66 est engagé dans des enjeux tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles, ou encore la limitation de la consommation d'énergie. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rôle et responsabilité du conseil d'administration

Conformément à ses statuts-types issus de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture instaurant la création des CAUE, le Conseil d'administration joue un rôle essentiel dans le fonctionnement et le développement de l'association.

Il est géré par un CA de 22 membres qui définit les objectifs dans le cadre de missions légales.

QUELLE EST L'HISTOIRE DES CAUE EN QUELQUES DATES ?

1975 Création du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie

1976 Vote de la loi sur la protection de la nature

1977 Naissance des CAUE - 3 janvier : loi n° 77-2 sur l'architecture - 20 octobre : décret portant création de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)

1979 Loi de finances qui autorise les départements à établir par délibération du Conseil Général une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement (TATLE)

1982 1^{ère} décentralisation : loi du 2 mars relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

2000 La loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2000 a inscrit le CAUE dans le code de l'urbanisme.

Article L121-7 «(...) Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme. (...)»

2015 La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une croissance verte a complété, par son article 22, le code de l'énergie : elle introduit le CAUE dans le code de l'énergie, et a complété, par son article 188, le code de l'environnement : elle introduit le CAUE dans le code de l'environnement.

2016 La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a complété, par son article 80, le code de l'énergie : dans certains cas, elle invite la maîtrise d'ouvrage à recourir aux conseils des CAUE.

2016 La loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, de développement et de protection des territoires de montagne a ajouté le CAUE dans le code de l'urbanisme. À cet endroit, la loi prend en compte la capacité d'action en réseau des CAUE pour aborder une problématique qui dépasse les limites strictement institutionnelles départementales.

QUELLES SONT SES SPÉCIFICITÉS D'INTERVENTION ?

Une expertise professionnelle, l'équipe est composée de professionnels de disciplines diverses, architecture, urbanisme, paysage, environnement, communication qui ont développé des compétences spécifiques liées aux approches transversales de l'aménagement, aux démarches environnementales et aux pratiques pédagogiques pour répondre aux préoccupations des particuliers, des professionnels et des collectivités.

Une connaissance du territoire, l'ancrage local et une longue expérience du conseil aux élus territoriaux sur le terrain, une culture pluridimensionnelle de l'aménagement, une approche interdisciplinaire, mêlant le paysage, l'urbanisme, l'architecture, le patrimoine et l'énergie.

Un acteur culturel au service de la démocratie locale, l'équipe s'efforce de développer au quotidien, auprès de tous les acteurs de l'aménagement, des décideurs aux usagers, une exigence de qualité, les outils et les clés afin de leur donner les moyens de jouer leur rôle avec efficacité, pertinence et de les responsabiliser dans l'élaboration d'un cadre de vie partagé et collectif.

QUELS SONT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX ?

- ▶ **L'indépendance** par rapport aux enjeux, notamment financiers, de l'aménagement
- ▶ La recherche **d'innovation** dans les méthodes et les démarches
- ▶ La **pluridisciplinarité** dans l'approche et le traitement des problèmes
- ▶ La volonté **d'animer** un débat et un partenariat entre tous les acteurs du territoire

VOS NOTES



<https://www.facebook.com/caue66>



<https://www.instagram.com/c.a.u.e.66>



<https://www.linkedin.com/company/caue66>

11 rue du Bastion St-François
66000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 34 12 37
contact@caue66.fr

www.caue66.fr